



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

## **Commission des finances publiques**

### **Rapport**

Poursuite du débat sur le discours du budget  
conformément à l'article 275 du Règlement

Procès-verbaux des séances des 1<sup>er</sup> et 2 avril 2009

Dépôt à l'Assemblée nationale :  
N° 156-20090407

---

QUÉBEC



Première séance, le mercredi 1<sup>er</sup> avril 2009

Mandat : Poursuite du débat sur le discours du budget conformément à l'article 275 du Règlement (Ordre de l'Assemblée le 31 mars 2009)

Membres présents :

- M. Paquet (Laval-des-Rapides), président
- M. Cousineau (Bertrand), vice-président
  
- M. Aussant (Nicolet-Yamaska)
- M. Bernier (Montmorency)
- M. Billette (Huntingdon)
- M. Bonnardel (Shefford)
- M. Carrière (Chapleau)
- M. Dubourg (Viau)
- M<sup>me</sup> Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys), ministre des Finances
- M<sup>me</sup> L'Écuyer (Pontiac)
- M. Legault (Rousseau), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'économie et de finances, en remplacement de M. Pelletier (Rimouski)
- M. Matte (Portneuf)
- M. Rathé (Blainville)

Autre participant :

- M. Jean Houde, sous-ministre, ministère des Finances

---

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 10 h 13, M. Paquet (Laval-des-Rapides) déclare la séance ouverte.

### ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission du remplacement.

### REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M<sup>me</sup> Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys) et M. Legault (Rousseau) font des remarques préliminaires.

### DÉBAT

M. le président informe la Commission qu'après discussion avec les groupes parlementaires il est prêt à rendre une directive concernant la répartition des 10 heures de débat prévues à l'article 272 du règlement.

### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

M. le président indique que le groupe parlementaire formant le gouvernement disposera de 50 % du temps du débat, comme c'était le cas lors des législatures antérieures à la trente-huitième législature. L'autre 50 % du temps sera réparti entre les députés de l'opposition, selon leur proportion au sein de la commission. L'opposition officielle bénéficiera des quatre cinquième de ce temps et le député de l'Action démocratique du Québec disposera d'un cinquième de ce temps.

En ce qui concerne la durée de l'intervention de chaque député, M. le président mentionne qu'il entend s'inspirer de la manière de procéder lors de l'étude des crédits budgétaires. Il indique qu'il va octroyer au député qui a la parole un bloc de 20 minutes pour intervenir qui pourra se faire en plusieurs interventions et qui inclut la ou les réponses de la ministre. M. le président ajoute que lorsque le temps dévolu à un bloc sera terminé, il donnera la parole à un député d'une autre formation politique pour un nouveau bloc de 20 minutes dans la mesure où l'enveloppe totale du temps réservé à sa formation politique n'est pas écoulee. M. le président précise que si le député de l'ADQ n'utilise pas tout le temps mis à sa disposition, celui-ci sera transféré à l'opposition officielle et vice-versa. Si le groupe parlementaire formant le gouvernement n'utilise pas tout son temps, celui-ci sera transféré à l'opposition, selon la proportion des membres de chaque parti dans la commission.

Un débat s'engage.

M. Legault (Rousseau) soulève une question de règlement sur la façon dont la présidence entend équilibrer le temps des questions et des réponses dans le cadre du débat.

#### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

M. le président indique que selon la jurisprudence, la ministre a un droit de parole de 10 minutes après chaque intervention. Toutefois, pour le bon déroulement des travaux, il invite les membres à proportionner, dans la mesure du possible, la longueur des questions et des réponses.

Le débat se poursuit.

Avec la permission de M. le président, M<sup>me</sup> Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys) dépose le document coté CFP-5 (annexe I).

Le débat se poursuit.

M. Bernier (Montmorency) soulève une question de règlement à la suite de l'utilisation du mot « bricolage » par un député de l'opposition officielle à propos d'un document déposé par la ministre.

#### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

M. le président indique que selon les termes du règlement, on ne peut pas imputer de motifs aux propos ou aux gestes des parlementaires et invite donc le député à la prudence.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M. Houde de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 12 h 30, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les affaires courantes.

---

À 15 h 08, la Commission reprend ses travaux.

M. le président rappelle le mandat de la Commission.

Le débat se poursuit.

M. Cousineau (Bertrand) remplace M. le président.

Le débat se poursuit.

Avec la permission de M. le président, M<sup>me</sup> Jérôme-Forget dépose le document coté CFP 6 (annexe I).

Le débat se poursuit.

Avec la permission de M. le président, M. Bonnardel (Shefford) dépose les documents cotés CFP-7 et CFP-8 (annexe I).

Le débat se poursuit.

M. Paquet (Laval-des-Rapides) reprend ses fonctions à la présidence.

Le débat se poursuit.

À 17 h 59, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au jeudi 2 avril 2009, à 9 h 30.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Christina Turcot

  
Alain Paquet

CT/ag

Québec, le 1<sup>er</sup> avril 2009

Deuxième séance, le jeudi 2 avril 2009

Mandat : Poursuite du débat sur le discours du budget conformément à l'article 275 du Règlement (Ordre de l'Assemblée le 31 mars 2009)

Membres présents :

M. Paquet (Laval-des-Rapides), président

M. Cousineau (Bertrand), vice-président

M. Aussant (Nicolet-Yamaska)

M. Bernier (Montmorency)

M. Billette (Huntingdon)

M. Carrière (Chapleau)

M. Dubourg (Viau)

M<sup>me</sup> Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys), ministre des Finances

M. Legault (Rousseau), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'économie et de finances, en remplacement de M. Pelletier (Rimouski)

M. Matte (Portneuf)

M. Ratthé (Blainville)

Autre participant :

M. Jean Houde, sous-ministre, ministère des Finances

---

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 9 h 41, M. Paquet (Laval-des-Rapides) déclare la séance ouverte.

### ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission du remplacement.

M. le président informe les membres du temps restant sur l'enveloppe globale de 10 heures prévue pour ce débat.

### DÉBAT (suite)

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Houde de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

M. Cousineau (Bertrand) remplace M. le président.

Le débat se poursuit.

M. Paquet (Laval-des-Rapides) reprend ses fonctions à la présidence.

Avec la permission de M. le président, M<sup>me</sup> Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeois) dépose le document coté CFP-9 (annexe I).

Le débat se poursuit.

À 12 h 30, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les affaires courantes.

---

À 15 h 35, la Commission reprend ses travaux.

M. le président rappelle le mandat de la Commission et informe les membres du temps restant sur l'enveloppe globale de 10 heures prévue pour ce débat.

Le débat se poursuit.

M. Bernier (Montmorency) remplace M. le président.

Le débat se poursuit.

M. Paquet (Laval-des-Rapides) reprend ses fonctions à la présidence.

Le débat se poursuit.

À 17 h 38, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



---

Christina Turcot



---

Alain Paquet

CT/ag

Québec, le 2 avril 2009



**ANNEXE I**

**Liste des documents déposés**



### Liste des documents déposés

- Ministère des Finances du Québec, Ministère des Finances de l'Ontario, Finances Canada. CFP-5  
[La fiscalité québécoise demeure compétitive pour l'investissement. Comparaison des  
termi en vigueur - à terme]. 30 mars 2009. 1 page. Déposé le 1<sup>er</sup> avril 2009.
- Jérôme-Forget, Monique. [Lettre adressée à M. James M. Flaherty, ministre des Finances du CFP-6  
Canada, concernant le dossier de l'harmonisation des taxes de vente et la demande de  
compensation du Québec]. 1<sup>er</sup> avril 2009. 2 p. Déposé le 1<sup>er</sup> avril 2009.
- Auteur non identifié. *Dettes nettes des provinces canadiennes au 31 mars 2008 (en CFP-7  
pourcentage du PIB)* [tableau]. Non daté. 1 p. Déposé le 1<sup>er</sup> avril 2009.
- Auteur non identifié. *Rapport dette nette / PIB (différence entre mars 2003 et mars 2008)* CFP-8  
[tableau]. Non daté. 1 p. Déposé le 1<sup>er</sup> avril 2009.
- Jérôme-Forget, Monique. [Lettre adressée à M. James M. Flaherty, ministre des Finances du CFP-9  
Canada, concernant le dossier du paiement de stabilisation]. 3 juillet 2008. 2 p. Déposé  
le 2 avril 2009.

